Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208C-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

Délibération

DÉLIBÉRATION 20251208c - Aménagement du centre-bourg : validation marché à procédure adaptée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 11 **Votants :** 14

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoints ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, M. BERRIVIN Jacques, Mme GAGNEUX Michèle, M. GOURMELON Hervé, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme CHAUVEL Francine (procuration à Sonia MORVAN),Mme GUENO Alicia (procuration à Michèle GAGNEUX), M. LAVOLLOT Olivier, M. THOMAS Maxime.

Absents : Mme ALLAIN Rachel, Mme DUEDAL Alice, M. MICHAUD Ludovic.

Secrétaire de séance : M. GOURMELON Hervé.

***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement du centre-bourg a fait l'objet d'une publication dans la presse locale (Ouest-France) le 11 juillet 2025 et sur e-megalis à compter du 8 juillet 2025 pour la partie dématérialisée, avec une remise des offres fixée au mardi 30 septembre 2025 (12h).

La séance d'ouverture des plis s'est déroulée en Mairie de Ploulec'h le 30 septembre 2025 à 12h30.

L'enveloppe estimative pour la partie travaux avait été fixée à 485 000,00 € HT (montant incluant 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles).

L'offre économiquement la plus avantageuse devait être choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- *le prix : 60 points*
- *la note technique : 40 points*

Après analyse des offres, conjointement avec le bureau d'étude voirie de LTC qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société COLAS pour un montant de 391 127,15€ HT pour la tranche ferme et 91 786,55€ et 16 548,15€ HT pour les 2 tranches optionnelles, soit un total de 499 461,85€ HT.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208C-DE

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 14 pour,

VALIDE le choix de l'offre de la société COLAS telle que mentionnée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

